MIAT Préfecture : 059-225900018-20260930-AR45220H1-AR
Date de l'AR : 30/09/2026

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Service des Assemblées et du Contrôle de la Légalité

Arrêté n° AR-DAJAP/2026/889

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4, D.1432-28 et D.1432.30 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Considérant qu'en application des articles susvisés du code de la santé publique, il appartient au Président du Conseil départemental de procéder à la désignation d'un représentant du Président du Conseil départemental titulaire et de deux suppléants pour siéger au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1. Sont désignées pour siéger au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France, en qualité de représentantes du Président du Conseil départemental :

Représentantes du Président du Conseil départemental	
Titulaire	**Suppléante**
Madame Frédérique SEELS, Vice-Présidente du Conseil départemental chargée de l'autonomie des séniors	Madame Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Conseillère départementale

ARTICLE 2. L'arrêté du Président du Conseil départemental n° AR-DAJAP/2021/730 du 27 août 2021 est abrogé.

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir

Publié sur le site lenord.fr le 30 septembre 2026

devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 30/09/2026

Christian POIRET
Président du Département du Nord